



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question au Gouvernement n° 3607

Texte de la question

SANTÉ MENTALE

M. le président. La parole est à M. Guy Lefrand, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Lefrand. Ma question s'adresse à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Madame la secrétaire d'État, notre assemblée discute aujourd'hui le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui se donne les moyens de poursuivre son effort en faveur de l'ensemble de nos concitoyens et en particulier des plus fragiles d'entre eux.

La semaine dernière, notre pays se mobilisait pour la journée mondiale du refus de la misère. Une semaine plus tôt, nous célébrions, à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé, la journée mondiale de la santé mentale. Ces deux sujets, qui sont souvent traités de manière indépendante, sont pourtant intrinsèquement liés. Alors que 4 000 suicides par an, en France, seraient dus à une maladie mentale, la terrible agression commise récemment sur un contrôleur de la SNCF et le meurtre d'une policière à Bourges, vendredi dernier, mettent en lumière, une fois de plus, des gestes dramatiques accomplis sur elles-mêmes ou autrui par des personnes en souffrance psychique.

Ces événements graves viennent nous rappeler l'urgence de traiter la question de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques. Il est tout simplement impératif que ces troubles soient mieux connus, mieux acceptés et accompagnés par notre société. Nous devons en parler sans tabou, sans stigmatiser celles et ceux qui en sont les victimes.

À l'occasion du débat sur la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, dont j'étais le rapporteur, j'avais rappelé l'urgente nécessité d'un grand plan sur la santé mentale, afin de répondre à ce défi majeur pour notre société.

Madame la secrétaire d'État, vous avez annoncé, lors de la journée mondiale de la santé mentale, le prochain lancement de ce plan. Au-delà et en complémentarité du soin, quel projet de cohésion sociale ce plan proposera-t-il aux familles et aux patients douloureusement touchés par les troubles mentaux ? Comment permettra-t-il de lutter contre l'exclusion sociale qui est, trop souvent, la conséquence tragique de ces troubles ? Comment, enfin, pourra-t-on articuler le sanitaire et le social sur ce sujet ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*

Monsieur le député Guy Lefrand, vous avez raison : ce sujet est extrêmement important. Vous le connaissez bien pour avoir été rapporteur, avec beaucoup de sensibilité et de sens de la mesure, de la loi du 5 juillet 2011. Il est vrai que nombre de nos compatriotes sont frappés par des pathologies psychiatriques qui brisent leurs parcours, qui percutent très souvent de plein fouet leurs familles, qui modifient leur mode de vie, leur accès à l'emploi et leur état de santé d'une manière générale. Très souvent, ils sont aussi confrontés à des formes de stigmatisations douloureuses qui sont insupportables.

Rappelons quelques chiffres importants. En France, les troubles psychiatriques représentent la première cause d'invalidité et la deuxième cause d'arrêt de travail ; 60 % de nos compatriotes frappés par ces troubles sont au

chômage ; ils occasionnent 13,5 milliards d'euros de coûts de santé et 6,5 milliards d'euros de coûts médico-sociaux.

Au bout du compte, le Président de la République, très sensible à ces sujets, a décidé d'initier un plan de santé mentale. Il l'a confié à Roselyne Bachelot, Xavier Bertrand, Nora Berra et moi-même. Ce plan, qui verra le jour à la fin de l'année, se fixe plusieurs objectifs : lutter contre la stigmatisation de ces personnes fragilisées ; permettre les préventions qui existent et sont possibles même si elles sont complexes ; enfin et surtout, de permettre la vie avec la maladie. Vous avez raison, monsieur le député, d'insister sur ce dernier aspect. Il s'agit de maladies comme les autres et il faut permettre à nos compatriotes qui en sont frappés de bénéficier de soins - soins psychiatriques et accompagnement par des professionnels - mais aussi de vivre avec ces troubles et de retrouver toute leur citoyenneté. Merci donc de cette question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3607

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 octobre 2011